

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 3 SEPTEMBRE 2026

Date d'affichage : 4 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M. + FREMEAUX G. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + SMAGGHE D. qui donne pouvoir à LAINE M. + DEJONGHE V. qui donne pouvoir à AMGHAR S. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-06-01

OBJET

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
en date du 27 mai 2026**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026.

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 27 mai 2026 a préalablement été communiqué aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix « POUR »),

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

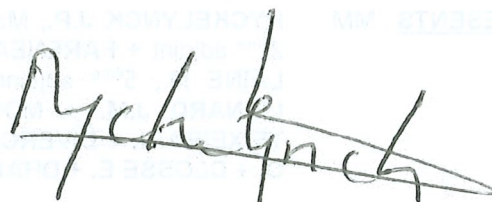
La secrétaire de séance,



Gwenaëlle FARENEAU



Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 14/09/2026

Publiée ou notifiée le 14/09/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

